

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Le 24 mai deux mil vingt-deux, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Sandra JAMBON, Nathalie STANGALINI Chiara CLAIRC, Céline ADAM (arrivée 19H47), Paulette BRANDEAU, Aurélie MERCIER, Ingrid DOUZENEL, Philippe JUMEAU, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Claude VEILLON, Jacques CAILLETON,

Absent excusé : Eric SCHANEN (pouvoir N. STANGALINI)

Date de convocation : 17 Mai 2022

Secrétaire de séance : Aurélie MERCIER

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 12 avril 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1-Avenant de prorogation à la convention de gestion des personnels scolaires (2022-05-01)

Vu la convention conclue entre la commune de St Martin de St Maixent et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, pour la gestion des personnels scolaires dont les missions sont :

- Assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants,
- Entretien des locaux scolaires,
- Restauration scolaire.
- Garderie périscolaire,
- Temps d'Activités Périscolaires (TAPS),
- Transport scolaire.

La convention conclue entre la communauté de communes du Haut Val de Sèvre et la commune de St Martin de St Maixent avait pour terme le 31 décembre 2021.

Un travail a été engagé afin de pouvoir proposer une nouvelle génération de convention d'adhésion au service commune. Afin de prendre le temps de réfléchir sur les adaptations à apporter aux conventions initiales dans le cadre d'une démarche partenariale associant les communes et la communauté de commune, il paraît opportun de proroger les conventions actuelles jusqu'au 30 juin 2022.

Le conseil municipal autorise la Maire à signer l'avenant à la convention et les documents s'y rapportant.

2-Convention Entretien chemin de Ricou (2022-05-02)

Madame La maire indique au conseil municipal qu'une réflexion a été menée entre les communes d'Azay le Brûlé, St Martin de St Maixent et St Maixent l'Ecole afin d'optimiser la dépense publique et donc de mutualiser l'entretien des voies communes aux municipalités limitrophes de la commune. Ainsi il est proposé au conseil municipal la signature d'une convention permettant l'entretien commun du chemin de Ricou.

Les termes de la convention sont présentés en séance. La convention précise qu'elle est sans contrepartie financière et d'une durée de deux ans, renouvelable deux fois.

Un bilan de fonctionnement annuel sera réalisé par chaque commune.

Le conseil municipal autorise Mme La maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

3-Renouvellement convention ouvrage hydraulique de Pallu (2022-05-03)

La convention entre la Commune et le SMC, concernant la gestion de l'ouvrage hydraulique de Pallu est arrivée à son terme.

La nouvelle convention est proposée au conseil municipal qui valide les termes et autorise la Maire à signer le document.

4- Travaux de rénovation électrique sur 4 classes (2022-05-04)

Madame la Maire rappelle l'étude menée par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables), sur les leviers d'amélioration énergétiques à réaliser sur les bâtiments et installations de la commune.

Il s'avère nécessaire de rénover les parties électriques de 4 classes (ancien bâtiment). La Maire indique l'objet des travaux à réaliser, soit :

- La mise en place de détecteurs de présences, de pavés à leds,
- Le remplacement des interrupteurs, prises de courants et informatiques

Sur trois entreprises consultées, deux ont répondu.

Après échanges en séance, le conseil municipal décide de retenir la société mieux disante : EEAC Celles Sur Belle pour la somme de 15 294 € TTC.

La dépense sera prévue au budget au compte 615221.

5- Achat d'une autolaveuse pour le groupe scolaire (2022-05-05)

Une réflexion a été menée par les élus, afin de réduire la pénibilité de l'entretien des sols au groupe scolaire.

L'utilisation d'une machine permettra de prévenir les troubles musculo squelettiques des agents, et diminuer le temps nécessaire au nettoyage.

Madame Sandra JAMBON présente le matériel proposé et les différentes propositions reçues.

Après échanges en séance, le Conseil Municipal retient l'offre de l'Entreprise POLLET à Niort pour la somme de 3 822.72 TTC et autorise la Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

6-Demande de subvention de l'association « Accueil et Solidarité (2022-05-06)

Mme la maire informe le conseil de la réception d'un courrier de demande de subvention par l'association Accueil et Solidarité à la CRECHE.

L'association indique qu'elle intervient auprès des demandeurs d'asile installés depuis 2017 sur le territoire de la Crèche, dans le cadre du programme de l'Etat, dénommé PRADHA (programme d'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile).

L'association travaille au quotidien pour l'aide alimentaire, vestimentaire, l'apprentissage de la langue. Elle accompagne des réfugiés titulaires d'un titre de séjour vers l'autonomie.

Elle sollicite tous les ans les collectivités territoriales et organismes pour l'aider financièrement et permettre de mettre en place ses actions.

Après en avoir délibéré par 9 voix pour, 4 absentions, 1 contre, le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention de 150 euros.

7- Urbanisme (Déclaration d'intention d'aliéner) 2022-05-07

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>adresse</i>
<i>Maison et terrain</i>	<i>18 rue de la plaine de Beauvais</i>
<i>Maison et terrain</i>	<i>20 bis rue du Vallon</i>
<i>Terrain 1543 M2</i>	<i>7 rue du puits de Boisne</i>

7- Informations diverses

7-1 Travaux de la Rue des Scythes : Madame la maire indique que dans la continuité des travaux de voirie, elle a accepté un devis de maîtrise d'œuvre avec BETG (MR GILLIER) pour les travaux de voirie sur ce secteur de la commune. Le montant du devis est de 16 590 € TTC.

7-2 Projet de biodiversité à Gentray

Une esquisse du terrain arboré est présentée. Le dossier transmis par « créateur de forêt » sera adressé par la maire aux élus. Il est proposé la plantation d'environ 1000 plants d'essence locale, avec un mélange d'arbres hauts et d'arbustes, complétée par l'intégration de 300 buissons en bordure de terrain. Le coût est pris en charge par « créateur de forêt ». Le Conseil municipal devra délibérer prochainement.

7-3 Extinction de l'éclairage public :

La maire propose au conseil municipal de supprimer l'éclairage public pendant la période estivale pour réduire les consommations d'énergie et préserver l'environnement. Beaucoup de communes environnantes vont faire cette direction. Le conseil valide l'action.

7-4 Remerciements de la Protection Civile.

L'association remercie le conseil municipal pour la subvention versée à destination du peuple Ukrainien.

7-5 Résultats piégeages FREDON :

Piégeages réalisés avec la Fédération de chasse : 45 cages posées, 26 captures de ragondins effectuées.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 Heures.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le JEUDI 30 JUIN à 19h30.